

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MANDAT À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AIN POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE (4.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mars 2024**
Date d'affichage de la convocation : **29 mars 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-40 et suivants,

VU le code de la commande publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain (CDG 01) propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés de s'associer pour l'engagement d'une consultation avec mise en concurrence et négociation dans la respect de la réglementation,

CONSIDÉRANT que le contrat-groupe actuel porté par le CDG 01 vient à terme le 31 décembre 2024,


CONSIDÉRANT que le contrat actuel de la Ville de Gex avec le groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / GROUPAMA a fait l'objet d'un avenant au 1^{er} janvier 2024 pour une année et qu'il serait opportun d'étudier la possibilité de rejoindre le contrat-groupe proposé par le CDG 01,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Gex de mandater le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain (CDG 01) pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera,


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'étudier l'opportunité de conclure un contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,
- **DÉCIDE** pour cela de donner mandat à la présidente du Centre de gestion de l'Ain afin :
 - qu'elle procède à la consultation des différents prestataires potentiels,
 - qu'elle conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires,
 - qu'elle informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion audit contrat,
 - qu'elle prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer tout document pour permettre cette consultation.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 11/04/2024 |
| Reçu en préfecture le 11/04/2024 |
| Publié le  |
| ID : 001-210101739-20240409-2024_040_DEL-DE |

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.